



EXAMENS DANS LA VOIE PRO : DES AMÉNAGEMENTS TARDIFS, APPROXIMATIFS ET IRRESPONSABLES

Depuis des mois, nos Organisations syndicales demandent la mise en place d'un plan d'urgence pour l'Éducation. Depuis le printemps, elles réclament des aménagements des programmes et des modalités d'examen pour les élèves de la voie pro particulièrement fragilisés par la crise sanitaire.

Niant la réalité, le ministre n'a rien voulu entendre. À un mois des épreuves et au pied du mur, il est contraint de prendre des dispositions pour aménager les examens, reconnaissant enfin l'existence de difficultés pour la session 2021. Pour autant, l'intersyndicale Voie Pro considère ses réponses comme inadaptées et inacceptables. Les élèves de la voie professionnelle vont devoir passer toutes leurs épreuves ponctuelles comme une année « ordinaire » alors que leurs homologues du LGT n'en passeront qu'une seule.

Inacceptable car sur l'ensemble des épreuves ponctuelles écrites, dont l'enseignement général notamment, seules les deux meilleures notes obtenues dans 4 disciplines communes (Français, Histoire géographie, Prévention Santé environnement, éco-droit ou éco-gestion), seront retenues en Bac pro. De fait, les deux notes les plus basses seront remplacées par la moyenne pondérée des deux notes les plus hautes. Cette usine à gaz revient, en réalité, à supprimer purement et simplement deux disciplines de la certification des baccalauréats professionnels.

Inacceptable aussi car les épreuves d'enseignement professionnel sont maintenues sans aucun aménagement. Entre demi-jauge et hybridation le temps d'enseignement des élèves n'a pas été le même et l'équité entre les candidat-es n'est pas garantie.

Inacceptable toujours car les arbitrages, demandés depuis plusieurs mois par les OS, sur la diminution du nombre de CCF obligatoires arrivent trop tardivement. Ce qui implique qu'en discipline professionnelle dans certaines filières : des savoir-faire fortement liés au métier ne seront pas certifiés.

Inacceptable enfin car l'oral de chef-d'œuvre en CAP n'est pas neutralisé alors que dans de nombreux établissements les conditions n'ont pas été réunies, depuis deux ans, pour y préparer les élèves de manière satisfaisante.

Nous exhortons le ministre à assumer ses responsabilités pour garantir une session d'examens 2021 qui ne pénalise pas les élèves, ni ne dévalorise les diplômes de la voie professionnelle.

La CGT Éduc'action, la CNT, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU, le SNALC et SUD Éducation apportent leur soutien aux établissements de la voie professionnelle mobilisés pour demander des conditions d'examen plus justes. Nos organisations syndicales rappellent qu'elles ont déposé ensemble un préavis de grève jusqu'au 9 juillet pour soutenir les personnels dans leurs actions pour une meilleure reconnaissance de leur travail et de la qualification de leurs élèves.

Paris, le 18 mai 2021